

Lycées et Education Prioritaire: La Ministre doit répondre aux revendications des personnels

Ce jeudi 5 janvier, de nombreux personnels des lycées classés "éducation prioritaire" sont à nouveau mobilisés sur leurs revendications.

Au lycée Jean Macé de Vitry par exemple, 30 à 40 collègues réunis en assemblée générale le 03 janvier avec leurs sections syndicales Snes-FO-Cgt-Sud ont décidé la grève ce 5 janvier, expliquant dans leur tract: " *Pour rappel, la fin de l'éducation prioritaire, qui est à ce jour actée par le gouvernement, signifie:*

- *la fin de la NBI pour toutes et tous (enseignant-e-s, attee, et administratifs) qui pour certain-e-s correspond à plus de 1500 euros /an*
- *la fin des heures complémentaires dans la DHG (55h à Jean Macé qui permettent d'ouvrir des options sur moyens propres: langues, eps...)*
- *la fin des 2 prof principaux dont l'indemnité peut atteindre 1500 euros par an!*
- *la réduction des moyens vie-scolaires, déjà insuffisants*
- *la fin des bonifications pour les mutations.*

Le mouvement a déjà obtenu une prolongation d'un ou deux ans de ces acquis, mais après c'est terminé."

Ils ont raison! En décidant la grève, les personnels cherchent à contrer le passage en force de la Ministre qui refuse de recevoir les organisations syndicales nationales, qui refuse de répondre aux légitimes revendications.

Pour le SN-FO-LC Créteil, il ne peut y avoir d'éducation prioritaire par "redéploiement" des moyens. Les 560 équivalent temps plein supplémentaires accordés par le ministère pour le second degré dans l'académie de Créteil pour la rentrée 2017, dont 50 "pour les lycées les plus défavorisés", ne peuvent masquer l'augmentation considérable attendue des effectifs dans les collèges et lycées (+6700 pour septembre 2017, après les +6700 de septembre 2016), notamment en lien avec la poussée démographique et la décision de supprimer les redoublements en 3ème et en seconde (+3250 en lycées GT en sept 2017, après les +4250 de sept 2016).

Ils ne peuvent masquer l'accentuation de la précarité parmi les enseignants et CPE, avec le recours de plus en plus massif à des contractuels, faute de recrutement suffisant de titulaires.

La réalité aujourd'hui vécue dans tous les lycées de l'académie, c'est l'alourdissement des effectifs dans les classes, le manque criant d'assistants d'éducation, de CPE, d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, de COP, de personnels de direction, créant dans bien des endroits des situations explosives.

Le SN-FO-LC Créteil est partie prenante du combat mené par les personnels. Avec eux, il revendique le fait qu'aucun lycée ne doit sortir de l'éducation prioritaire, il revendique le maintien de la "bonification mutation", le maintien de toutes les bonifications indiciaires NBI (lycées sensibles), primes ZEP et leur extension à tous les personnels (en particulier les assistants d'éducation), le maintien de tous les acquis (limitation des effectifs dans les classes, dédoublements, options, existence dans les lycées sensibles de deux professeurs principaux par classe...).

Il revendique la satisfaction des revendications de tous les collègues et lycées

Le SN-FO-LC Créteil combat toute velléité du ministère de détourner les revendications des personnels pour accentuer la déréglementation. Il a ainsi dénoncé dans un tract la réponse faite par le rectorat de Créteil aux collègues du lycée Olympe de Gouges de Noisy le Sec exigeant la création de 4 postes d'assistants d'éducation suite à des actes de violence (*La directrice de cabinet adjointe leur a en effet expliqué qu'ils devaient travailler sur leur projet d'établissement et sur leur projet vie scolaire, que les collègues du collège devaient participer au conseil école-collège, que s'il y a tant de problèmes dans l'établissement c'était certainement qu'il y avait des problèmes pédagogiques dans les cours, que si c'était le cas le rectorat pouvait facilement contacter les IPR de discipline*)

C'est en ce sens que le SN-FO-LC Créteil propose à tous les collègues de prendre, dans un même mouvement, position pour la satisfaction de toutes leurs revendications et position pour le retrait du projet de décret de transposition du dispositif PPCR sur les carrières et l'évaluation des personnels (La FNEC-FP FO, CGT et Sud appellent à un rassemblement au ministère le 1er février 2017 pour déposer toutes ces prises de position en défense de nos statuts).